Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212902266-20260306-2026DEL006-DE

République Française

Département du Finistère

COMMUNE DE POULLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : **27/02/2026**

Nombre de Conseillers en exercice :15
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POULLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie Pierre BARIOU, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice.

Madame Corine PERON a été élue secrétaire de séance.

LOTISSEMENT PARK AR LEUR : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

Vu la délibération du 11 avril 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission finances réunie les 23 et 26 février 2026,

Considérant que le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer comme suit sur l'affectation du résultat de la gestion 2025 :

Le résultat rendu par le CFU 2025 étant constitué d'un excédent de 76 243.99 € en fonctionnement et de 92 739.97 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget général 2026 les sommes en question selon les modalités suivantes :

Section	Résultats	Affectation/Imputation
Investissement	92 739,97	R001 : 92 739,97 € Recette d'Investissement
Fonctionnement	76 243,99	R002 : 76 243,99 € Recette de Fonctionnement

MAIRIE de POULLAN-SUR-MER (FINISTÈRE)

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
La Maire,
Marie-Pierre BARIOU